

9 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Quarante-neuvième session**

28 février-11 mars 2005

Point 3 c) de l'ordre du jour

### **Suivi de la quatrième Conférence mondiale**

**sur les femmes et de la session extraordinaire**

**de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes**

**en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement**

**et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs**

**stratégiques et mesures à prendre dans des domaines**

**critiques et nouvelles mesures et initiatives**

**Table ronde sur le thème « Considération des liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire : progrès, failles et difficultés »**

### **Résumé présenté par l'animatrice de la table ronde (Kyung-wha Kang)**

1. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 3 mars 2005, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde suivie d'un dialogue sur le thème « Considération des liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire : progrès, failles et difficultés ». Les intervenants étaient S. E. M<sup>me</sup> Nknoazana Clarice Dlamini Zuma, Ministre sud-africain des affaires étrangères; M. Zéphirin Diabré, Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); M<sup>me</sup> Naila Kabeer, membre de l'Institut des études sur le développement (Université du Sussex); M<sup>me</sup> Caren Grown, Directrice au Centre international de recherche sur la femme (Réduction de la pauvreté et gouvernance économique) (Washington); et M<sup>me</sup> Susana Chiarotti Boero, de l'Institut de l'égalité des sexes, des droits et du développement (Rosario, Argentine). Les travaux étaient dirigés par M<sup>me</sup> Kyung-wha Kang, Présidente de la Commission de la condition de la femme.



2. Un document de synthèse élaboré par la Division de la promotion de la femme a fourni un cadre de dialogue et le rapport de la réunion du Groupe d'experts organisé par la Division, sur les succès, les failles et les difficultés liées à l'établissement de liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>1</sup> (Bakou, 7-10 février 2005), a également sous-tendu les travaux.

3. Les participants ont souligné que les liens entre le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement assortis d'échéances énoncés dans la Déclaration du Millénaire – les objectifs du Millénaire pour le développement – devaient être explicitement pris en considération. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire qui devait avoir lieu en septembre 2005, et les préparatifs de cette réunion, étaient une occasion précieuse d'assurer l'existence de tels liens. Les participants ont fait valoir l'importance d'une approche des objectifs du Millénaire pour le développement fondée sur les droits, en particulier sur la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes. À cet égard, l'attention a été appelée sur l'utilité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

4. Les participants ont insisté sur le fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient de véritables objectifs, en même temps que des moyens importants de réaliser les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et que ces derniers ne pouvaient par conséquent être atteints si l'on ne parvenait pas aux objectifs de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. De la même manière, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus contribuaient à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La prise en compte du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et dans tous les programmes axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement était donc cruciale.

5. Les participants ont pris note de l'importance donnée à la Déclaration du Millénaire et du fort engagement qu'elle suscitait. La précision des objectifs du Millénaire pour le développement et les échéances dont ils étaient assortis constituaient des repères utiles pour suivre les progrès accomplis et parvenir à des résultats concrets, mais les participants ont appelé l'attention sur le caractère exhaustif de la Déclaration du Millénaire qui, outre le développement et l'élimination de la pauvreté, traitait aussi des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, ainsi que de la paix et de la sécurité – tous domaines dans lesquels la promotion de l'égalité des sexes devrait être une considération essentielle.

6. Les participants se sont dits préoccupés de ce que, même si les liens entre l'égalité des sexes et tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement étaient largement reconnus, les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes restaient essentiellement cantonnés à l'objectif 3 et à ses cibles et indicateurs. Il était rarement établi de rapport entre les autres objectifs du Millénaire et le Programme d'action de Beijing et la Convention sur

---

<sup>1</sup> <<http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/bpfamd2005/EGM-BPFA-MD-MDG-2005-REPORT-final.pdf>>.

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En se fondant sur des exemples concrets de la manière dont les mesures visant à tenir compte des sexes renforçaient les efforts vers la réalisation d'autres objectifs de développement liés à la pauvreté, à la mortalité infantile, au VIH/sida, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, les participants ont reconnu que des efforts bien plus grands étaient nécessaires pour mettre en évidence la place faite aux femmes dans les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, étant donné que ces objectifs représentaient une série minimale d'objectifs sélectionnés parmi l'ensemble des objectifs internationalement convenus, les responsables des politiques et les autres parties prenantes devaient continuer de faciliter la réalisation des objectifs globaux du Programme d'action de Beijing. Cela s'appliquait tout particulièrement à la question de l'hygiène sexuelle et de la santé des femmes en matière de reproduction, qui ne figurait pas au nombre des objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Il était nécessaire de disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et le document issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les pays en développement. Il était par conséquent crucial de renforcer les partenariats mondiaux et d'honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement (objectif 8). L'allègement de la dette et l'accès au marché des pays en développement permettraient de promouvoir l'application du Programme d'action de Beijing et contribueraient à la réalisation de l'objectif 3. Des calculs préliminaires effectués dans certains pays ont révélé que, comparés à d'autres dépenses telles que le service de la dette, les coûts liés aux interventions ciblées pour parvenir à l'objectif 3 étaient relativement faibles. Les incidences de la mondialisation sur les femmes devaient également être prises en considération dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Les participants ont constaté que l'on disposait de la base de connaissances, de la technologie et des ressources nécessaires pour réduire les inégalités entre les sexes et responsabiliser les femmes. Un certain nombre de pays ne parviendraient pas à atteindre les premières cibles fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement (éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005), mais des efforts plus intenses et ciblés permettraient néanmoins d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes avant 2015. Cela supposerait toutefois des mesures concrètes visant à accroître l'investissement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et une meilleure intégration de la parité dans l'établissement et l'exécution des budgets aux échelons local, national et international. Il faudrait aussi veiller à prendre en compte le souci de l'égalité des sexes dans les cadres d'orientation et de programmation au niveau des pays, tel que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le processus de présentation des rapports au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pourrait d'autre part être mieux mis à profit.

9. Les participants ont pris note des sept priorités stratégiques interdépendantes que l'Équipe 3 du Projet Objectifs du Millénaire sur l'éducation primaire et l'égalité

des sexes (Équipe 3)<sup>2</sup> avait recommandées aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : a) Offrir aux filles davantage de possibilités en matière d'enseignement post-primaire tout en s'acquittant simultanément des engagements pris en matière d'enseignement primaire universel; b) Garantir les droits et la santé en matière d'hygiène sexuelle et de reproduction; c) Investir dans les infrastructures pour réduire la charge de travail qui pèse sur les femmes et les filles; d) Garantir aux femmes et aux filles leurs droits en matière de propriété et d'héritage; e) Éliminer les inégalités entre les sexes dans l'emploi en atténuant la dépendance des femmes vis-à-vis de l'emploi informel, en comblant l'écart entre les sexes en matière de revenus et en réduisant la ségrégation en matière d'emploi; f) Augmenter le nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes d'État locaux; et g) Combattre la violence dirigée contre les femmes et les filles. Ces stratégies étaient conformes aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing et dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et devraient être rapidement mises en pratique. Les besoins des groupes de femmes vulnérables, en particulier des femmes pauvres, des femmes autochtones, des femmes vivant avec le VIH/sida, des femmes vivant dans des situations de conflit, des jeunes femmes et des adolescentes, exigeaient une attention spéciale.

10. Les participants ont indiqué que l'engagement politique, le renforcement des capacités techniques, les changements institutionnels et structurels, ainsi qu'un suivi et une responsabilisation accrus, ajoutés à des ressources suffisantes, étaient essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont également préconisé l'utilisation d'outils plus probants aux fins de la prise en compte systématique des problèmes liés à la situation des femmes et des programmes de portée générale afin de pouvoir examiner les synergies entre les différents documents directifs. Le manque de données ventilées par sexe continuait de compliquer le suivi, et exigeait des améliorations quant à la qualité et à la fréquence de la collecte des données.

11. Il fallait engager des efforts supplémentaires pour mettre davantage en avant les dimensions sexospécifiques des cibles et des indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, et il faudrait envisager de nouvelles cibles et de nouveaux indicateurs. Les participants aux réunions plénières de haut niveau devraient envisager l'ajout d'une nouvelle cible, à savoir l'accès à l'hygiène sexuelle et à la santé en matière de reproduction par l'intermédiaire du système de soins de santé primaires.

12. Le mécanisme national de promotion de la femme jouait un rôle critique au regard de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des objectifs du Millénaire pour le développement. La coopération entre les gouvernements et la société civile, ainsi qu'avec les parlements, les syndicats et les réseaux de femmes, devrait être renforcée et il faudrait consentir des efforts plus grands pour garantir la participation des hommes et des garçons à la réalisation de l'égalité des sexes.

---

<sup>2</sup> *Taking action: Achieving gender equality and empowering women, 2005.*